

CONDITIONS POUR DEMANDER UN VISA SCHENGEN (VISA DE TOURISME)

Merci de lire les indications suivantes attentivement et jusqu'à la fin:

Conditions générales pour demande de Visa Schengen

Le requérant doit se présenter personnellement dans cette ambassade pour la biométrie, au plus tôt 180 jours avant le départ prévu.

Le requérant doit déposer dûment rempli et signé le **Formulaire de Demande de visa** disponible dans la page web de cette représentation ou à chercher dans l'Ambassade. Dans les cas des mineurs, ce formulaire doit être signé par un représentant légal ou tuteur.

La demande de visa doit être accompagnée des documents suivants:

- Passeport valide (en cours de validité au moins 3 mois après la date prévue de retour à Cuba).
- **Photocopie du passeport** (la page des données personnelles, information de validité, des visas antérieurs).
- 2 photos en couleur récentes, de format 35x45mm, sur fonds clair et uni.
- Réservation de vol aller-retour. Ne pas acheter le billet d'avion.
- Confirmation d'une Assurance Médicale de Voyage valable.
- Questionnaire additionnel (donné au guichet de l'Ambassade au moment de la demande).
- Réservation de l'hôtel.
- **Preuve des moyens financiers suffisants** pour le séjour en Suisse (déclaration des salaires des dernières trois mois et/ou l'extrait de compte du dernier mois).

L'émolument de traitement de demande de visa s'élève à la contre-valeur de **EUR 90.00**. Ce montant sera payé au moment de la soumission de la demande et n'est pas remboursable en cas de refus.

Autres documents nécessaires:

- **Employés:** Attestation d'emploi indiquant la position et fonction au travail, la duration du contrat, le droit des vacances, la période autorisée pour voyager et la date de réincorporation au travail après la période autorisée.
- Travailleurs indépendants: Documents justifiants leur activité lucrative.
 Étudiants: Lettre actuelle de non-objection de l'école à laquelle est liée autorisant la période d'absence et la date de retour.
- Enfants mineurs: Acte de Naissance. Dans le cas où l'enfant voyage seul ou avec un des parents, Autorisation Parentale de Sortie du territoire (établie devant une instance juridique cubaine) du père ou la mère qui ne voyagera pas avec le mineur, ce document doit être légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères cubain MINREX et ne doit pas dépasser les 6 mois de validité.

Dans tous les cas, l'Ambassade pourra demander d'autres documents si nécessaire.

D'autres types de visa

Veuillez contacter cette Ambassade.

Assurance Médicale de voyage

Il est requis de présenter un certificat valable d'assurance médicale de voyage en cas de voyages officiels ou d'affaires, de visites familiales et de voyages privés ou touristiques.

Le requérant de visa de court séjour est tenu de prouver qu'il est titulaire, à titre individuel ou collectif, d'une assurance de voyage adéquate et valide, couvrant les éventuels frais de rapatriement, frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence.

- Cette assurance peut être souscrite à Cuba auprès d'ASISTUR ou ESEN. Elle peut également être souscrite en Suisse par l'hôte.
- L'assurance doit être valable pendant toute la durée du séjour et dans tous les états qui appliquent intégralement les dispositions de l'accord Schengen. La couverture minimale est de **EUR 30'000**.
- Le certificat de l'assurance médicale de voyage doit être présenté au moment de déposer la demande de visa.

Information

Important:

- Seules les demandes complètes seront acceptées.
- La date d'émission des documents à présenter ne doit pas dépasser les 6 mois de validité.
- Faux renseignements ou de fraude, à toute étape du processus, vous disqualifient automatiquement pour obtenir un visa.
- L'Ambassade se réserve le droit d'accorder ou non le visa bien que le dossier soit complet.

Chaque dossier complet soumis sera évalué individuellement.

Il est recommandable de soumettre votre demande un temps raisonnable avant la date prévue de votre voyage.

Une réponse à votre demande sera communiquée en temps utile.

Lors de votre prochaine visite, vous recevrez l'une des réponses suivantes :

- Visa
- Refus de Visa.

Dans ce cas, la présence personnelle n'est pas obligatoire, vous pouvez poursuivre le processus à travers un tiers sous condition d'une autorisation par écrite contenante ses données personnelles et dûment signé par le client qui voyagera.

5ta Avenida, No 2005 entre 20 y 22 Miramar, Playa La Habana 11300